

COMMUNE DE RECOLOGNE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 26 juin 2020 dans la salle du conseil à 20 heures 30, Sous la présidence de Monsieur MORALES Roland, Maire, sur convocation du Maire en date du 22 juin 2020 pour la session ordinaire du mois de juin.

Etaient présents : Annie ROUSSELOT, Sylviane CHLOPINSKI, Roland MORALES, Jacqueline TORRES, Michèle BOUDAUX, Daniel MEYER, Jean-Pierre BRUCKERT, Anne MARTINEZ, Sophie GUENARD, Guillaume VIARD, Clément DIETRICH, Magalie GONZALES, Frédéric CHATELAIN, Franck VERIN

Absents excusés : Yasmine ROUX

Secrétaire de séance : Guillaume VIARD

Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- *Maitrise d'œuvre aménagement rue des Granges et Chemin de la Chaux*

ORDRE DU JOUR

- 1) Certificats d'urbanisme - Déclarations préalables - Permis de construire
- 2) ONF : coupe et programme 2020
- 3) Cartes Avantages Jeunes
- 4) Maitrise d'œuvre aménagement rue des Granges et Chemin de la Chaux
- 5) Compte administratif et compte de gestion 2019
- 6) Affectation des résultats
- 7) Vote des Taxes Directes Locales 2020
- 8) BP principal 2020
- 9) Sécurité dans le village (A Panoux – Rte de Noironte)
- 10) Questions diverses

DECLARATION PREALABLE : SCI du Masey, parcelle AA101, Ravalement de façade

PERMIS DE CONSTRUIRE : M. VERNEREY Cédric, parcelle AC77, rue des Granges, pour une construction de maison individuelle.

ONF : COUPE ET PROGRAMME 2020

Le Maire présente le programme de coupe de bois pour l'année 2020 : parcelles 19af, 25r, 8r pour 481 stères de bois.

CARTES AVANTAGES JEUNES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire l'opération cartes avantages jeunes en commandant 30 cartes et en les offrant aux habitants de Recologne âgés de 6 à 25 ans qui en feront la demande.

MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT RUE DES GRANGES ET CHEMIN DE LA CHAUX

Autorisation du Maire de passer un devis de maîtrise d'œuvre avec l'EURL ACESTI située au 09 Rue Christiaan Huygens 25 000 Besançon : Topographie/Etude pour les futurs travaux de calibrage et d'accessibilité sur la rue des Granges et le chemin de la Chaux.

Le Maire expose au conseil qu'il convient de lancer une maîtrise d'œuvre pour les travaux cités en objet. Suite au résultat de la consultation en procédure adaptée, il est proposé de passer un devis de maîtrise d'œuvre avec l'EURL ACESTI située au 09 Rue Christiaan Huygens 25 000 Besançon

Cette prestation est estimée à 7 125.00 € HT soit 8 550.00 € TTC et financée comme suit:

- Subvention: 1 781.25 (25 %)
- Fonds libre: 1 425.00 (montant de la TVA)
- Autofinancement: 5 343.75 €

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal autorise celui-ci à signer le dossier de marché et toutes les pièces s'y rapportant y compris les décisions de poursuivre éventuels dans la limite des crédits votés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de Monsieur HEMARD et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal examine le compte administratif 2019 du BUDGET COMMUNAL qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	280 721.29€
Recettes	409 197.07€
Excédent exercice 2019	128 475.78€
Résultat reporté 2018	390 457.94€
Résultat de clôture :	518 933.72€

Investissement

Dépenses	632 216.13€
Recettes	263 351.04€
Déficit exercice 2019	-368 865.09€
Résultat reporté 2018	105 786.92€
Résultat de clôture :	-263 078.17 €
<i>Reste à réaliser :</i>	<i>-4 760.00€</i>
Résultat définitif invt	-267 838.17€

Hors de la présence de Monsieur MORALES, maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2019

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU COMPTABLE, dressé par Monsieur GENIQUET receveur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du budget communal, élaboré par le Trésorier de Pouilley les Vignes, les écritures étant en concordance avec celle du compte administratif.

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2019

Le Conseil Municipal délibère et

- DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

<u>Fonctionnement</u>	
Résultats reportés 2018	390 457,94
Opérations de l'exercice 2019	128 475,78
Résultats de clôture 2019	518 933,72
<u>Investissement</u>	
Résultats reportés 2018	105 786,92
Opérations de l'exercice 2019	-368 865,09
Résultats de clôture 2019	-263 078,17
Restes à réaliser	-4 760,00

RESULTATS DEFINITIFS : affectation de résultats	
Recette Fonctionnement au compte 002	251 095,55 €
Déficit Investissement au compte 001	263 078,17
AFFECTATION DE RESULTAT Cpte 1068	267 838,17

APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	680 347,00	680 347,00
Investissement	837 847,00	837 847,00
TOTAL	1 518 194,00	1 518 194,00

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Il est proposé au Conseil de délibérer de voter les taux 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'impositions, pour l'année 2019 comme suit :

	Base imposition	Taux 2019	Produits
Taxe habitation			
Taxe foncière (bâti)	577 900	11.45%	66 170
Taxe foncière (non bâti)	25 900	14.98%	3 880
			70 050

- **Autorise** le Maire à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

SECURITE DANS LE VILLAGE (A PANOUX – RTE DE NOIRONTE)

Suite à la demande d'un conseiller, une visite dans l'impasse à Panoux et route de Noironte est envisagée afin de mettre en place des mesures de sécurité dans ces rues (Miroir et passages piétons).

QUESTIONS DIVERSES

- Stationnement rue du cimetière : à l'embranchement de la rue du cimetière et de la ruelle Lucie, une petite place est actuellement utilisée comme zone de stationnement. Dans ce quartier nombre de résidents ont des voitures et/ou reçoivent, ce qui crée un encombrement systématique de cet espace, qui n'est pas un espace de stationnement. Cette zone piétonne n'est donc plus accessible aux piétons, poussettes et vélos, notamment pour les habitants de ces rues et du lotissement de l'Orbe Epine souhaitant se rendre aux commerces et aux services du centre. De plus, l'accès au garage situé ruelle Lucie n'étant plus possible, cela rajoute un encombrement supplémentaire renforçant l'engorgement. Il a été proposé la fermeture de cet accès piétons par des bornes et l'interdiction de stationnement dans cette zone.

Afin de répondre aux besoins de stationnement de ce quartier de nouvelles places seront créées plus haut dans la rue du cimetière. Un espacement entre 2 bornes sera laissé suffisant pour laisser les véhicules avoir accès au garage situé dans la ruelle. Cependant le stationnement dans cette ruelle sera également interdit et matérialisé par un panneau.

VIARD Guillaume